

COVID-19 : CORS'ALPHA VOUS INFORME

Les formalités administratives et sanitaires figurant ci-dessus sont communiqués selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat. Elles sont susceptibles d'évoluer entre votre réservation définitive et le jour du départ.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.aircorsica.com/mesures-covid19.html>

<https://covid-19.corsica/>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.corse.ars.sante.fr/coronavirus-covid-19-4>

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/mesures-concernant-les-transports-entre-le-a2482.html>

Il appartient à l'ensemble des voyageurs de s'assurer qu'ils sont en règle avec l'ensemble des formalités de police, de douane et de santé qui lui ont été communiqués pour la réalisation du voyage.

Nous rappelons que les formalités administratives et sanitaires ne constituent pas un service de voyage et ne sont pas fournies par l'organisateur ou le détaillant.

Toute modification ultérieure de ces formalités ne saurait donc constituer une modification essentielle du contrat de voyage au sens de l'article R211-9 du code du tourisme.